

Malgré les risques, le canton de Genève ouvre les vannes budgétaires

GENEVE. Alors que la conjoncture fléchit, le Conseil d'Etat a présenté hier un projet de budget tablant sur un excédent de revenus de 68,1 millions de francs et des investissements conséquents.

Sandra Moro © Le Temps, 2008
Vendredi 19 septembre 2008

Même s'il s'apprête à vivre, en 2009, l'année la plus risquée de la législature en termes de climat économique, le Conseil d'Etat genevois a évoqué hier sa «confiance» en l'avenir en présentant son projet de budget. Reflétant la sérénité des ministres, celui-ci table sur un excédent de revenu de 68,1 millions de francs, et prévoit une forte hausse des investissements et des charges de personnel. Toujours astronomique, la dette devrait cependant baisser pour atteindre 10,2 milliards à fin 2009.

Les dépenses à la hausse Les estimations prévoient 7,697 milliards de revenu, et 7,629 milliards de charges en 2009. En hausse de 1,99% par rapport au budget 2008 «révisé» présenté par le Conseil d'Etat le 3 septembre dernier à l'occasion du bouclage intermédiaire des comptes 2008, elles respectent le plafond de 2% de croissance annuelle des dépenses que s'autorise le Conseil d'Etat lorsque les investissements sont autofinancés.

Mais la comparaison avec un budget 2008 modifié pour tenir compte de l'impact des nouvelles normes comptables Ipsas et de la nouvelle répartition des charges entre le canton et la Confédération provoque l'ire de plusieurs députés de droite. «Lorsque l'on compare la hausse des charges de personnel avec le budget 2008 qui a été voté, elles augmentent de 6,6%», s'insurge le libéral Pierre Weiss, qui conteste la légitimité de cette nouvelle mouture puisqu'elle n'a pas reçu l'aval du Grand Conseil.

Mais, quelle que soit la version prise en compte, la hausse des charges de personnel est considérable par rapport à l'an dernier. Par rapport au budget 2008 révisé, elles affichent une augmentation de 4,2%, soit 82 millions. En raison de l'indexation de 2,5% des salaires de la fonction publique, de l'instauration d'un 13e salaire (+ 0,8%), et du versement avancé de l'annuité, qui aura lieu en janvier au lieu de juillet. Pour justifier ses largesses, le Conseil d'Etat évoque la nécessité de faire profiter les collaborateurs de l'Etat des bénéfices engrangés lors des exercices précédents. «J'aurais trouvé écœurant de ne pas le faire», a affirmé David Hiler, le ministre vert des Finances.

Autres changements liés au personnel: en 2009, 96 postes administratifs et techniques seront supprimés, alors que 63 autres seront créés, dont 20 postes dévolus aux enseignants, 18 aux policiers, 3 aux juges et 21 à l'administration, essentiellement celle du pouvoir judiciaire, qui a dû renoncer à de nombreux emplois temporaires cantonaux.

De manière générale, les ministres ont dû constater l'échec de leur objectif de législature de réduire de 5% le nombre de postes à l'Etat. Sur les 313 postes qui auraient dû être supprimés, seuls 273 l'ont été. «Nous n'avons pas tout à fait tenu les objectifs», a concédé David Hiler. Ce qui n'a pas empêché le Conseil d'Etat de créer 229 nouveaux postes entre 2006 et 2009,

principalement dans le corps enseignant et la police.

Outre les charges de personnel, les dépenses générales (mobilier, mandats extérieurs, machines) affichent une forte hausse de 5,7%, soit 24 millions. La hausse des subventions de 2,05% (69 millions) est quant à elle qualifiée de «raisonnable» par les magistrats, avec à la clé une augmentation de 3,4% des allocations à la population.

Le tassement des recettes fiscales Les recettes fiscales devraient quant à elles faire les frais du ralentissement de la conjoncture. Les ministres tablent sur une «progression ralentie» des rentrées, qui devraient atteindre 5,667 milliards en 2009, soit une hausse de 1,8% par rapport aux comptes 2007 et une baisse de 0,3% par rapport au budget 2008 révisé. Avec une stagnation de l'impôt sur les personnes physiques, comme sur les personnes morales et un fléchissement de la croissance de l'impôt à la source, prélevé notamment sur les frontaliers. A cela s'ajoutent la baisse de la taxation des dividendes votée par le peuple en février (30 millions) et l'adaptation quadriennale des déductions d'impôts. Et comme il l'a rappelé hier, le Conseil d'Etat se prépare en outre à accorder dès 2010 des baisses fiscales à la classe moyenne, principalement aux familles avec enfants.

Investissements généreux Les investissements, eux, ont presque doublé depuis 2005, pour passer de 334 à 611 millions en 2009 (sans tenir compte de l'effet des normes Ipsas). La priorité a été donnée aux transports, avec 213 millions qui financeront notamment des travaux pour les trams Cornavin-Meyrin-CERN, Cornavin-Bernex et le CEVA. Autre secteur-phare, la santé et le social (140 millions) avec l'agrandissement de la maternité et la construction de trois EMS.

Le recul de la dette Fin 2009, la dette devrait avoir baissé de près de 2 milliards par rapport à décembre 2006, pour atteindre un montant de 10,2 milliards. Un recul important, dû notamment aux transferts des actifs de trois régies publiques et aux bons résultats enregistrés lors des trois exercices précédents. En 2009, les intérêts passifs et les frais d'emprunts devraient ainsi diminuer de 39 millions (11%), mais la dette coûtera tout de même plus de 300 millions aux Genevois.